

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

produits pétroliers Question écrite n° 3453

#### Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les problèmes causés par l'augmentation des prix du carburant pour les VRP. Un commercial réalise en moyenne 65 000 kilomètres par an. Les frais de carburant représentent en moyenne un quart de ses dépenses professionnelles. Aussi l'augmentation des prix du carburant fait exploser le budget du commercial, entraînant une perte conséquente de son pouvoir d'achat. Les frais de certains commerciaux pris en charge forfaitairement par l'entreprise sont rarement revus. En conséquence, les VRP multicartes rémunérés à la seule commission sont durement touchés par l'inflation des prix des carburants. C'est pourquoi, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour pallier les difficultés croissantes de cette catégorie de salariés contribuant pourtant, au tout premier plan, au développement économique des entreprises et du pays.

#### Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux difficultés que rencontrent les voyageurs représentants placiers dues aux augmentations régulières des prix du carburant. Le Gouvernement est conscient des difficultés engendrées par l'augmentation des cours du pétrole et de ses conséquences sur l'activité des voyageurs représentants placiers (VRP). Pour autant, la fiscalité des produits pétroliers et la mise en oeuvre d'exonérations ou de taux réduits d'accise sont très strictement encadrés par la réglementation communautaire. À cet égard, si des dérogations à la directive n° 2003/96 du 27 octobre 2003 (cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité) ont pu bénéficier à certaines catégories professionnelles, à l'instar des commerçants ambulants, celles-ci ont expiré au 31 décembre 2006 et la Commission des Communautés européennes n'a pas autorisé leur renouvellement. Néanmoins, dans le contexte actuel de tension sur les cours du pétrole, le Gouvernement s'attache à mettre en oeuvre des politiques destinées à favoriser le développement des énergies renouvelables, afin de limiter la dépendance de chacun vis-à-vis des carburants fossiles. Surtout, l'étude des mesures envisageables pour limiter les effets de la flambée du pétrole constitue une des priorités de la présidence française de l'Union européenne.

### Données clés

Auteur : M. Dominique Tian

Circonscription: Bouches-du-Rhône (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3453 Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clée(s)

 $\textbf{Version web:} \ \underline{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE3453}$ 

**Question publiée le :** 21 août 2007, page 5310 **Réponse publiée le :** 9 septembre 2008, page 7762